

Commerce, Finance, Industrie

Vol. XXXIII

VENDREDI, 3 JANVIER 1902

2699

No 1

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Publié par LA COMPAGNIE DE
PUBLICATIONS REVUES COMMERCIALES
(The Trade Publishing Co.),
No 25, rue St-Gabriel, Montréal.

Téléphone Bell - Main 2547

Boîte de Poste - 917

PRIX DE L'ABONNEMENT

Montréal et Barilbeue - \$2.00

Canada et Etats Unis - 1.50

Union Postale - frs. 15.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir tels avis.

Une année commencée est dûe en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements.

Adresser toutes communications simplement comme suit :

Le Prix Courant, Montréal.

APRES LES FETES

Dans quelques jours prendra fin le fort courant des ventes qui ramènent tous les ans les fêtes de Noël et du Jour de l'An. Les détailliers auront plus de liberté et pourront consacrer une petite partie de leur temps aux réunions du soir des Associations confraternelles dont ils sont membres. Nous les engageons à s'assembler au plus tôt et à étudier ensemble la question des élections municipales qui est, à Montréal, la grande question à l'ordre du jour.

Dans plusieurs articles précédents nous nous sommes attachés à démontrer combien il est important pour les commerçants de prendre une part active à la présentation et à la nomination de candidats honnêtes, dévoués, progressifs et jaloux, du bon renom de notre Cité.

En un mot, nous voudrions que les commerçants mettent la main à la pâte, qu'ils prennent une position bien nette, bien tranchée dans une élection purement locale et qui est ou devrait être absolument dépourvu de sens politique.

L'administration de la ville n'a rien à faire avec les partis qui sont en lutte dans les Parlements elle n'a aucune faveur à demander aux conservateurs ou aux libéraux et elle n'a pas non plus à leur en accorder.

Ainsi se simplifie la question des élections municipales et, par conséquent l'embarras du choix entre les concurrents. Ici, il ne s'agit plus de voter de mauvais gré, en faveur d'un candidat pour ne pas manquer à la discipline imposée par le parti ; chacun reste libre de donner sa voix à qui lui plaît, c'est-à-dire à qui inspire la confiance.

Le malheur est que les candidats qui se présentent de leur propre mouvement, ou poussés par des coteries, ne sont pas toujours des candidats bien désirables ; les électeurs ont eu bien souvent le choix entre des postulants à l'échevinat qui ne valaient pas mieux l'un que

l'autre. Comme il fallait voter, l'électeur ayant conscience de son devoir votait pour celui qu'il croyait le moins mauvais. Mais il regrettait, en déposant son bulletin dans l'urne, que les gens absolument indépendants des tireurs de ficelle n'aient pas mis en avant des candidats acceptables pour toutes les honnêtes gens.

Il appartient aux commerçants pour mille raisons de ne plus laisser les élections aux mains des gens qui vivent de ces élections et n'ont d'autre profession que celle de créer des candidatures et de les faire réussir par tous les moyens imaginables et surtout par l'argent et l'intrigue.

Nous demandons donc aux diverses associations de commerçants de peser, dans leurs réunions, la valeur morale des candidats, de refuser impitoyablement leur appui à ceux qui ne leur inspireraient pas une confiance absolue et de choisir elles-mêmes, au besoin, des candidats dignes de siéger à l'Hôtel-de-Ville.

En agissant ainsi, les commerçants travailleront dans leur propre intérêt et rendront un véritable service aux citoyens de Montréal.

UN BON EXEMPLE

La "Canadian Packers' Association" vient de prendre une décision très importante qui pourra servir d'exemple à bon nombre de manufacturiers. Elle honore les membres de cette Association tout en servant admirablement bien leurs intérêts.

Ils ont décidé dans une réunion récente d'établir des étalons (*standards*) pour les diverses qualités des différentes marchandises de leur fabrication ; un comité devra inspecter la production des usines affiliées à l'Association et établir une échelle de prix suivant les qualités. Le but de l'Association est de mettre sur le marché la meilleure qualité de marchandises possible.